



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## étiquetage informatif

Question écrite n° 57363

### Texte de la question

M. Alain Fabre-Pujol attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'étiquetage et la traçabilité des olives. Actuellement, il est possible d'étiqueter « olives françaises » des produits importés, puis triturés en France, alors que l'étiquetage laisse supposer que l'olive est produite en France. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte proposer pour que soient plus clairement étiquetés les produits transformés en France, produits en France ou français.

### Texte de la réponse

La réforme de l'Organisation commune de marché (OCM) huile d'olive est en cours de discussion, la période transitoire de l'application de l'OCM actuelle s'achève le 30 novembre 2001. La proposition de réforme de la Commission s'accompagne d'un rapport sur la stratégie de la qualité de l'huile d'olive. Un des principaux objectifs de ce rapport porte sur l'amélioration de l'information du consommateur. A l'occasion des débats qui ont déjà eu lieu, en particulier sur la question de la détermination de l'origine et son étiquetage, la France a réaffirmé avec force que l'origine doit être déterminée par le lieu de production de l'olive. Cette position est également partagée par l'Italie et la Grèce.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Fabre-Pujol](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57363

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 février 2001, page 721

**Réponse publiée le :** 4 juin 2001, page 3233